



**PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Environnement

**AVIS A LA BATELLERIE N° 2024/08
RIVIÈRE LE LOT**

Le Directeur Départemental des Territoires de Lot-et-Garonne, chargé de la police de la navigation sur le Lot,

Vu le Code des Transports,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2017-07-24-003 du 24 juillet 2017 portant règlement particulier de police de la navigation sur le Lot, dans le département de Lot-et-Garonne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2023-08-22-00019 du 22 août 2023, donnant délégation de signature à M. Romain GUILLOT, Directeur Départemental des territoires de Lot-et-Garonne, en matière d'administration générale ;

Vu la décision n° 47-2023-09-08-00002 du 8 septembre 2023 donnant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

Vu l'avis à la batellerie n° 2024/Lot/Dép47/001 du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne en date du 12 avril 2024 ;

INFORME

Les usagers de la rivière Lot, qu'à partir du 12 avril 2024, la navigation n'est ouverte qu'à partir de l'amont de l'écluse de Clairac jusqu'à l'aval de l'écluse de Lustrac.

Commentaires :

Une vigilance particulière est demandée en raison de la présence de bois flottants et des débits actuels dans ce secteur.

Vous pouvez suivre les débits sur le site : <https://laviedelariviere.valleedulot.com/station/COUTET>

Agen, le 12 avril 2024

Le chef de Service


Stéphane BOST

Date limite d'affichage : jusqu'à nouvel ordre